



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

<p>6 Résidence Étienne HAJDU APPT. 1621 92220 BAGNEUX Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</p>	<p>À l'attention de</p>
--	-------------------------

Bagneux, le 1er novembre 2021

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son mini-séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre qui se déroulera du 29 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022.

Vous passerez le cap de cette nouvelle année à Beaune département de la (Côte d'Or).

C'est à partir du XV^e Siècle que BEAUNE connaît un véritable essor économique, politique et financier grâce à l'Hôtel-Dieu ouvert dès 1452. Dès lors, Nicolas Rolin et sa femme Guigone de Salins donnèrent une dimension humaniste à la ville puisque les hospices accueillirent uniquement les grands malades et les déshérités.

BEAUNE détient un des hospices les plus beaux de France et est également reconnue comme la capitale des Vins de Bourgogne grâce à la présence, dans ses proches alentours, de certains des plus prestigieux vignobles de France.

Durant cette escapade hivernale, Jean-Claude CALIF, votre responsable de séjour vous a concocté un programme varié qui vous permettra de découvrir cette belle région bourguignonne.

Vous serez hébergés à l'hôtel Ibis, la Ferme aux Vins situé rue Yves Bertrand Burgalat, 21200 BEAUNE.

Vous serez logés à deux par chambre double ou twin dotée d'une literie de grande qualité, d'une TV avec chaînes TNT, du wifi gratuit, d'une climatisation, à disposition, un plateau de courtoisie comprenant du café / thé et dans la salle de bain, sanitaires complets, baignoire et tout le nécessaire de toilette dont le linge dédié à cet effet.

Tous les repas seront servis à l'assiette sauf le petit-déjeuner qui est présenté sous la forme d'un buffet sur lequel vous trouverez des saveurs régionales qui sont préparées avec des ingrédients de saison. Seront inclus dans tous les repas de votre séjour, un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé.

Voici le programme de ce long week-end de fin d'année :

MERCREDI 29 DÉCEMBRE 2021 :

Nous vous donnons rendez-vous à l'accueil ACCÈS PLUS de la gare SNCF de Dijon avant 19h.

Vous serez acheminé en autocar à l'hôtel Ibis la Ferme aux Vins à Beaune situé à une quarantaine de kilomètre environ.

Après la remise de votre clef magnétique et une installation rapide dans votre chambre, un dîner bien mérité vous sera servi dans le restaurant de l'établissement. L'occasion sera propice de faire un tour de table afin que vous puissiez vous présenter et le responsable vous communiquera les diverses informations utiles pour le bon déroulement de ce moment de retrouvaille.

JEUDI 30 DÉCEMBRE 2021 :

(Excursion à la journée)

- Après le petit déjeuner, vous débuterez votre programme par la visite des ÉTABLISSEMENTS FALLOT pour tout connaître de la fabrication de la moutarde.

La Moutarderie FALLOT, dernière entreprise beaunoise, familiale, indépendante et traditionnelle de fabrication de moutarde, vous invite à découvrir ce condiment légendaire réputé dans le monde entier et pourtant si mal connu...

Logés dans une cour intérieure, à quelques pas des Hospices de BEAUNE, les ÉTABLISSEMENTS FALLOT sont, en effet, les derniers à préparer la moutarde selon des recettes transmises depuis des générations et à broyer les graines grâce à des meules de pierre, conférant ainsi à la pâte toutes ses qualités gustatives.

Des outils et des matériels anciens, précieusement conservés et agencés au sein même du bâtiment napoléonien d'origine (tels qu'ils auraient pu l'être dans un atelier de moutardier au XIXème siècle) vous plongeront, grâce notamment à une mise en scène lumineuse, sonore et olfactive, dans une ambiance intemporelle à nulle autre pareille : celle de la moutarde.

Un parcours ludique et interactif (utilisant les procédés muséographiques les plus modernes) vous entraînera à travers les siècles pour rappeler les gestes et les traditions liées à la moutarde ainsi qu'à son histoire et vous conduire vers de nouvelles expériences sensorielles.

- Déjeuner au restaurant ;
- Continuation par la visite des célèbres Hospice de BEAUNE.

L'histoire des Hospices Civils de BEAUNE a commencé en 1452 par la volonté de Nicolas ROLIN et Guigone DE SALINS de construire un hôpital : l'HÔTEL-DIEU. Les fondateurs ont fait œuvre de charité et acte de mécénat, instituant ainsi une tradition qui a permis aux Hospices de BEAUNE de traverser l'histoire dans des conditions exceptionnelles.

Les services de l'hôpital de court séjour sont ceux d'un établissement hospitalier d'une ville de 23.000 habitants (urgences, soins intensifs, maternité, pédiatrie, médecine, chirurgie, etc.).

- L'originalité de cette institution hospitalière se situe dans l'importance et la nature de son patrimoine constitué d'une part d'un monument historique, l'HÔTEL-DIEU du 15ème siècle, qui n'accueille plus de patients ni de résidents âgés depuis le début des années 1980 ; d'autre part d'un prestigieux domaine viticole de 60 hectares des meilleures appellations de Bourgogne. Toutes ces vignes proviennent de legs et de donations, et leur production est commercialisée chaque année aux enchères le 3ème dimanche de novembre, dans le cadre de la vente de charité la plus célèbre du monde. Ainsi par son patrimoine, cette institution hospitalière joue un rôle de premier plan dans les deux activités majeures de BEAUNE et sa région : le tourisme et le vin.

- Dîner et nuit à l'hôtel.

VENDREDI 31 DÉCEMBRE 2021 :

(Excursion à la journée)

- Visite du musée du pain d'épices « Maison MULOT et PETITJEAN » et de la ville de DIJON ;
- Après les viennoiseries du petit déjeuner vous serez convié à garder vos papilles gustatives en éveil puisque vous vous dirigerez vers le nom moins célèbre musée du pain d'épices pour une visite guidée et commentée. Il va de soi qu'à la suite de cette étape une dégustation sera la cerise sur le gâteau !

Fondée en 1796, la Maison MULOT et PETITJEAN est l'héritière d'une longue et prestigieuse histoire qui a fait de DIJON la capitale française du pain d'épices.

Entre tradition et modernité, MULOT et PETITJEAN demeure une entreprise familiale, fidèle à une tradition et un savoir-faire transmis de génération en génération.

- Déjeuner au restaurant ;
- Après avoir rechargé vos batteries, votre mémoire sera nécessaire pour vous rappeler ces moments historiques.

Au Moyen Age, les Ducs de Bourgogne ont influencé le cours de l'histoire européenne. DIJON a gardé des souvenirs somptueux dans le centre historique et dans son

Musée des Beaux Arts installé dans l'ancien Palais Ducal. Vous pourrez visiter quelques salles historiques du palais avec les tombeaux des ducs ...

Vous découvrirez également DIJON au temps des ducs à travers ses rues médiévales avec ses maisons à pans de bois, les toits multicolores et l'élégance de l'église Notre-Dame exemple magnifique du gothique bourguignon sans oublier sa chouette.

- Un retour à l'hôtel vers 17h est prévu afin de vous mettre Messieurs sur votre 31 et pour vous Mesdames, de vous orner de vos plus beaux atours à l'occasion de cette soirée festive.

Vous passerez le cap de la nouvelle année au restaurant de l'hôtel ce qui vous permettra de monter vous coucher lorsque vous le souhaiterez. Et avant de souhaiter la bienvenue à l'année 2022, un fastueux dîner à 20h vous sera servi sans oublier les cotillons à minuit.

Menu du dîner de réveillon de la Saint-Sylvestre :

- + Apéritif sous forme de cocktail (avec animations culinaires, pour une ambiance conviviale) ;
- + Bar à saumon (Découpe devant les convives de saumon fumé par nos cuisiniers) Servi avec blini, pain nordique, pain au seigle - Crème d'aneth, crème citronnée, guacamole ;
- + Bar à foie gras (Animé par un cuisinier) Foie gras en ganache dans son petit cône croustillant – Foie gras poêlé et son jus corsé – Foie gras de canard mi cuit et chutney de fruits exotiques aux épices douces ;
- + Bouchées apéritives
- + Verrine de féroce d'Avocat aux Ecrevisses et piment d'Espelette, Mini Aumônière d'Escargots en persillade, Mini brochette de Boudin blanc et Pomme caramélisée, Carpaccio de Saint-Jacques aux Agrumes ;

Menu

- + Queue de Homard gratinée au Sabayon de Champagne ;
- + Pavé de Cerf façon Rossini, jus truffé, accompagné de Châtaignes et Champignons des Bois ;
- + (Un Filet de Bœuf pourra remplacer le Cerf pour les personnes souhaitant cet aménagement.)
- + Brie fermier à la Truffe Noire du Périgord, Fruits secs et petit bouquet de Mesclun ;
- + Le Saint Honoré revisité pour les Fêtes. (Choux à la Crème de Marrons, Gelée de Clémentine et Mousse vanille de Madagascar).

Mignardise et petit ballotin de chocolats.

SAMEDI 1^{er} JANVIER 2022 :

- Aussitôt après votre petit déjeuner, vers 10h, vous prendrez un autocar qui vous conduira à la gare SNCF de Dijon.

(Merci de bien vouloir prévoir votre train de retour à partir de 11H30 attente accès plus comprise et pas avant SVP.)

Votre manifestation étant officiellement terminée une fois arrivée à la gare SNCF de Dijon, le déjeuner du retour ne sera pas prévu et sera à votre charge. Toutefois, vous avez la possibilité de commander auprès de votre responsable de séjour un panier repas fourni par l'hôtel Ibis – la Ferme aux Vins au prix de 10,00€ qui sera à régler sur place. Attention, cette commande sera à passer avant le 20 décembre dernier délai. Vous avez bien entendu également la possibilité d'acheter à manger à bord de votre train si ce dernier est équipé d'un wagon-bar !

(L'ensemble des déplacements s'effectueront en car et les visites commentées par un guide conférencier.)

Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds

se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Une fois de plus, grâce au soutien financier de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France « F.A.F. », nous avons pu mettre en place cette manifestation autour du réveillon de la Saint-Sylvestre à un prix très abordable.

Le tarif de cette escapade bourguignonne est de :

- 450,00€ pour les personnes non et malvoyantes ;
- En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 350,00€ leur sera demandée ;
- Un supplément de 100,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les dîner et la soirée dansante du réveillon de la Saint-Sylvestre ;
- Le supplément boissons pour tous les repas : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Dijon quel qu'il soit ;
- La chambre individuelle ;
- Le panier repas pour le déjeuner du premier janvier 2022 ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 22 décembre 2021. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Compte tenu de l'envoi tardif de cette circulaire, Le solde doit être impérativement réglé avant le 29 décembre 2021 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Vous pouvez payer par chèque libeller à l'ordre des Joyeux Mirauds à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2022 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaines personnes surestiment leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

En cette période d'épidémie de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doivent de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

A avoir impérativement dans vos bagages :

- Une quantité suffisante de masques chirurgicaux jetables pour la durée de cette manifestation (à raison de deux à trois minimums par jours) ;
- Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous préconisons l'utilisation de gants jetables dans le cas où des objets seraient à toucher lors des visites touristiques ;
- Des sachets hermétiques de manière à stocker les masques et gants usagés en attendant de les jeter dans une poubelle ;
- Un flacon de gel hydroalcoolique qui pourra être rempli par l'association.

Pour participer à cette manifestation, outre le traditionnel certificat médical requis, vous devrez fournir avant le début de ce mini-séjour par voie dématérialisée si vous le pouvez ou si non, au responsable sur place lors de l'accueil en gare, soit une attestation de vaccination, soit un test Covid négatif datant de 48 heures au plus.

Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur de l'hôtel où le groupe sera hébergé, mais également, en cas de sortie, dans les magasins et les transports, et, plus généralement, dans tous les lieux fermés.

Le retrait du masque sera possible si le respect des préconisations relatives aux mesures barrières est réalisable. Idem lors de la prise des repas du groupe.

En rapport avec le handicap des participants déficients visuels, les accompagnateurs « encadrants » valides chargés de les guider lors des activités ou pour les aider à l'orientation dans leur lieu de villégiature ne pourrons pas respecter cette distanciation physique. C'est pourquoi, s'ils le souhaitent, l'association leur proposera des Manchettes jetables en Polyéthylène de manière à limiter le contact physique direct.

En cas d'une hausse de température corporelle, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association fera appel à un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.

Le participant serait invité, conformément aux consignes gouvernementales, à se placer en quarantaine pendant 72 heures, puis à effectuer un test covid. En cas de résultat négatif, l'adhérent reprendrait sa place auprès du groupe. En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.

La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause.

Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et de l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel :

lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien

l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de manière à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.

Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Aussi, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux dans la joie et la bonne humeur pour festoyer et souhaiter la bienvenue à l'année 2022 avec Les Joyeux Mirauds !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.